

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUDET, Mme Virginie METRAL, Mme Lydie BROBIN, M. Patrick SIMON, M. Gaétan SALAGNAC suppléant de M. Denis LECLUZE	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR,	X	X
Pouvoirs : M. Valentin GOETHALS a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, M. Emmanuel LUNEL, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILION (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires : 24 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-48 : Décision modificative n°2025-03

1. Réajustement des comptes de TGAP

Le budget prévisionnel 2025 a été établi sur la base de 39 380 tonnes enfouies à l'ISDND de Saint-Fromond. Les apports clients en DIB vont être supérieurs à ceux prévus initialement. Le tonnage total traité à fin décembre est estimé à 42 000 tonnes.

Il est donc nécessaire de rééquilibrer les comptes associés à la TGAP :

Section de fonctionnement :

D – 6378 – autres impôts et taxes	+ 183 400 €
R – 706132 – Abonnement pour enlèvement des déchets industriels	+ 183 400 €

2. Réajustement des dépenses liées à la plateforme de compostage

Les travaux électriques prévus pour la mise en place de la plateforme de compostage sont supérieurs au montant prévu initialement. Il convient de réajuster la ligne.

Section d'investissement :

Opération 9033, Traitement des déchets ménagers

D – 2312 – agencements et aménagements de terrains (en cours) + 32 000 €

Opération 9044, Logistique

D – 2158 – autres installations, matériels et outillages techniques - 32 000 €

(dont -25 000 € sur la ligne d'acquisition des conteneurs à verre, permettant tout de même l'acquisition de 100 conteneurs en 2025 et -7 000 € sur la ligne des bennes, 2 bennes achetées au lieu de 3 en 2025).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6378-7213 : Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00 €	183 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	183 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70813-7213 : Abonnement ou redev. enlèvement déchets indust. et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	183 400,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	183 400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	183 400,00 €	0,00 €	183 400,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2158-9044-7213 : Logistique	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-9033-7213 : Traitement des déchets ménagers	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	32 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		183 400,00 €		183 400,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve la décision modificative ci-dessus exposée.

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne le : **29 DEC. 2025**

Le Président,

Laurent PIEN

